

Ville de Beauharnois

6<sup>e</sup> séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 22 mars 2016 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

---

**Numéro 2016-03-111      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Jacques Daoust  
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 20 h.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2016-03-112      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Appuyé par monsieur Patrick Laniel  
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

**1.0 Ouverture de la séance**

- 1.1 Ouverture de la séance à 20 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2.0 Administration générale et Service du greffe**

- 2.1 Stationnement interdit sur le boulevard Cadieux entre le chemin de la Beauce et la rue Morell
- 2.2 Installation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Beauce à la hauteur du boulevard Cadieux

**3.0 Affaires nouvelles**

**4.0 Communication des membres du conseil**

**5.0 Période de questions**

**6.0 Levée de la séance**

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2016-03-113**

**Stationnement interdit sur le boulevard Cadieux entre le chemin de la Beauce et la rue Morell et panneaux d'arrêt sur le boulevard Cadieux et l'entrée principale du complexe Harden**

---

**Attendu** que depuis l'ouverture de commerces à grandes surfaces sur le boulevard Cadieux, il y a énormément de circulation sur ce boulevard ;

**Attendu** la reconfiguration du boulevard Cadieux à quatre (4) voies entre le chemin de la Beauce et la rue Morell ;

**Attendu** le flux de circulation sur ce boulevard il y a lieu d'y interdire le stationnement ;

**Attendu** qu'il y a lieu d'installer des panneaux d'arrêt sur le boulevard Cadieux à la hauteur de l'entrée principale du complexe Harden;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 94-02 traitant de la circulation, la ville peut, sur simple résolution faire installer des panneaux de circulation sur son territoire ;

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

-

**Que** des panneaux d'interdiction de stationnement en tout temps soient installés sur le boulevard Cadieux dans toutes les directions entre le chemin de la Beauce et la rue Morell.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2016-03-114**

**Installation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Beauce à la hauteur du boulevard Cadieux**

---

**Attendu** que depuis l'ouverture de commerces à grandes surfaces sur le boulevard Cadieux, il y a énormément de circulation sur le chemin de la Beauce et le boulevard Cadieux ;

**Attendu** que lorsque le prolongement du boulevard Cadieux vers l'est du territoire sera réalisé, un feu de circulation sera installé au croisement de ce boulevard et du chemin de la Beauce ;

**Attendu** qu'il y a un risque élevé d'accidents à l'intersection du chemin de la Beauce et du boulevard Cadieux vu l'absence d'arrêt à cet endroit ;

**Attendu** qu'après plusieurs tentatives auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, celui-ci ne collabore aucunement avec la Ville de Beauharnois ;

**Attendu** qu'aux fins de remédier à la situation immédiatement, la ville va intervenir à cette intersection ;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 94-02 traitant de la circulation, la ville peut, sur simple résolution faire installer des panneaux de circulation sur son territoire ;

---

**Numéro 2016-03-114      Installation de panneaux d'arrêt sur le chemin  
de la Beauce à la hauteur du boulevard Cadieux  
(suite)**

---

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** des panneaux d'arrêts obligatoires soient installés dans les deux (2) directions sur le chemin de la Beauce à l'intersection du boulevard Cadieux.

Adoptée unanimement.

---

**Période de questions**

---

Aucune question n'est posée à cette séance.

---

**Numéro 2016-03-115      Levée de la séance**

---

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 20 h 15.

Adoptée unanimement.

---

**Claude Haineault, maire**

---

**Manon Fortier, greffière**